

4 juillet 2017
Français
Original: anglais *

Vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Guatemala, 2-6 octobre 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
 - a) Coordination des plates-formes de communication régionales à l'appui de la détection et de la répression des infractions liées aux drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - b) Liens entre le trafic illicite de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, y compris le blanchiment d'argent;
 - c) Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques;
 - d) Dispositions pratiques adaptées aux besoins particuliers des enfants et des jeunes visant à prévenir et à traiter la toxicomanie et à lutter de manière adéquate contre leur implication dans la criminalité liée aux drogues.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.
7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



8. Organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Il est d'usage que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, élisent un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, a été approuvé à la vingt-sixième Réunion, tenue à Santiago du 3 au 7 octobre 2016.

Après avoir adopté l'ordre du jour, la vingt-septième Réunion pourrait établir un programme de travail. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([UNODC/HONLAC/27/1](#))

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participants sont invités à présenter à la vingt-septième Réunion les mesures prises par leur gouvernement en faveur de la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation aux techniques de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont également invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et à proposer des mesures pour les surmonter.

Ils sont priés de soumettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), avant la tenue de la vingt-septième Réunion, un rapport de trois pages informant la Réunion des tendances du trafic de drogues dans leur pays et, conformément à la résolution 56/10 de la Commission des stupéfiants, rendant compte, d'une part, des mesures prises pour réduire l'offre et la demande, et, d'autre part, de la coopération internationale visant à lutter contre le blanchiment d'argent et à promouvoir la coopération judiciaire. Seuls les rapports nationaux reçus avant la date indiquée dans l'invitation à la vingt-septième Réunion seront traduits dans les langues de travail de la Réunion.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les statistiques des tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde ([UNODC/HONLAC/27/2](#))

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale ([UNODC/HONLAC/27/3](#))

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la vingt-septième Réunion des mesures prises par leur gouvernement pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion. La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes ([UNODC/HONLAC/27/4](#))

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront constitués pour examiner des questions d'intérêt régional et faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs, afin d'améliorer la coopération. Ces groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la vingt-septième Réunion.

À l'issue de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, les groupes de travail seront invités à examiner respectivement les thèmes ci-dessous.

a) Coordination des plates-formes de communication régionales à l'appui de la détection et de la répression des infractions liées aux drogues en Amérique latine et dans les Caraïbes

Le groupe de travail mis en place au titre de ce point examinera les plates-formes régionales et internationales de détection et de répression qui, en Amérique latine et au-delà, peuvent soutenir les efforts mis en œuvre par les services de détection et de répression de la région pour lutter contre les stupéfiants. Le groupe de travail sera encouragé à aborder les questions suivantes: Quelles procédures ont été mises en place par les services de détection et de répression pour demander des renseignements ou répondre aux demandes des juridictions étrangères? Comment les demandes d'entraide internationale sont-elles coordonnées à l'échelle nationale et quels sont les centres nationaux de liaison? Quel usage les services de détection et de répression nationaux font-ils de leur statut de membre de l'Organisation internationale de police criminelle, de l'Organisation mondiale des douanes et de la Communauté des polices d'Amérique, et quels sont les résultats obtenus? Quelles sont les pratiques efficaces et quelles sont celles qui peuvent être améliorées en matière de communication transfrontalière et régionale? Plusieurs initiatives de coopération existent, à l'échelle internationale et régionale, en matière de détection et de répression du trafic illicite de drogues, comme le Projet de communication aéroportuaire, le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants, le Programme mondial de contrôle des conteneurs, le programme "Route de la cocaïne" et le Conseil de sécurité nationale et de répression de la Communauté des Caraïbes. Le groupe de travail pourrait examiner comment les services de détection et de répression d'Amérique latine et des Caraïbes exploitent ces initiatives pour intercepter les drogues faisant l'objet d'un trafic et enquêter sur ce type d'infractions, et proposer des recommandations pour tirer le meilleur parti de ces ressources.

b) Liens entre le trafic illicite de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, y compris le blanchiment d'argent

Les participants au groupe de travail mis en place au titre de ce point seront encouragés à donner des exemples d'économie criminelle découlant du trafic de drogues dans leur pays, à donner des détails sur les mesures prises afin de perturber les flux financiers et les méthodes financières illicites, et à communiquer des informations sur les stratégies mises en place pour prévenir le blanchiment du produit illicite du trafic de drogues. Ils seront priés de mettre en commun les types d'affaires sur lesquelles ils ont enquêté; leur expérience en matière de collecte, d'analyse et d'échange d'informations sur les flux financiers illicites des organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues; et des informations relatives aux enquêtes visant des infractions de blanchiment d'argent ainsi qu'à la saisie et à la confiscation des avoirs acquis par les trafiquants de drogues. Le groupe de travail sera encouragé à examiner les autres formes de criminalité transnationale organisée auxquelles les groupes de trafiquants de drogues pourraient participer ou desquelles ils pourraient tirer profit, notamment les activités illégales d'exploitation forestière et de déforestation, la traite de personnes et le trafic de migrants. Le groupe de travail pourrait notamment aborder les questions suivantes: Quelles sont les difficultés qu'il a fallu surmonter pour priver les criminels de tels revenus? Quelles recommandations serait-il possible de formuler pour concevoir de futures initiatives collectives destinées à désorganiser les réseaux criminels impliqués?

c) Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques

Le groupe de travail mis en place au titre de ce point examinera les mesures de substitution à la condamnation et à la sanction pénale qui sont disponibles et conformes aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale. Les participants seront encouragés à mettre en commun les expériences vécues et les difficultés rencontrées par leur pays en ce qui concerne l'application de telles mesures avant, pendant et après un procès, en fournissant des exemples relatifs aux possibilités existantes et aux critères retenus. Ils seront également invités à réfléchir aux effets sur la santé et la sécurité publiques des solutions de substitution à l'incarcération. Ils se concentreront en outre sur les liens entre le système de justice pénale et les services de santé et de protection sociale essentiels, et mettront en avant des pratiques prometteuses de coordination et de coopération entre ces secteurs.

d) Dispositions pratiques adaptées aux besoins particuliers des enfants et des jeunes visant à prévenir et à traiter la toxicomanie et à lutter de manière adéquate contre leur implication dans la criminalité liée aux drogues

Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue" (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe), les États Membres ont consacré une sous-section aux recommandations concernant les questions transversales, y compris les drogues et les jeunes, soulignant par là la nécessité de tenir compte des situations et besoins spécifiques de ces derniers pour aborder le problème mondial de la drogue.

Les jeunes toxicomanes sont plus vulnérables que ceux d'autres groupes d'âge et portent le lourd fardeau de la violence et de la déchéance lié à leur toxicomanie, ce qui entrave la concrétisation de l'objectif 3 de développement durable énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Les mineurs auteurs d'infractions liées aux drogues peuvent être impliqués dans différents types de crimes associés à l'usage de drogues, y compris la production et le trafic de drogues, la délinquance urbaine ainsi que la violence impliquant des jeunes et des bandes, et peuvent par conséquent subir des maltraitances. Ils se retrouvent souvent dans des

situations particulièrement difficiles lorsque les systèmes de justice pénale ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques.

Le groupe de travail chargé de l'examen de ce point sera encouragé à souligner l'importance des mesures qui tiennent compte des situations et besoins spécifiques des enfants et des jeunes pour aborder le problème mondial de la drogue, et à partager leurs expériences nationales en ce qui concerne l'attention portée sur les jeunes, à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes en matière de drogues. Ces expériences pourraient concerner, entre autres: le travail réalisé auprès des membres de gangs, qu'ils soient impliqués dans le trafic de drogues, notamment comme passeurs, ou qu'ils soient eux-mêmes toxicomanes; la création de partenariats public-privé pour offrir aux jeunes à risque des opportunités de formation ou d'emploi; et la mise en place de programmes axés sur les collectivités. Le groupe de travail sera également encouragé à servir de plate-forme pour l'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés des initiatives nationales visant à mettre en œuvre les instruments internationaux, comme l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing), les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (les Principes directeurs de Riyad), les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues et les normes internationales élaborées par l'ONUDC et l'Organisation mondiale de la Santé pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues.

6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016

Dans sa résolution 56/10, la Commission des stupéfiants a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés dans chaque région à cet égard au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue".

Dans cette même résolution, la Commission a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour susmentionné. Elle a également prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Le document final de la session extraordinaire que l'Assemblée générale a tenue sur le problème mondial de la drogue contient toute une série de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question.

Les recommandations pratiques sont regroupées selon les sept domaines thématiques suivants:

- Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé;

- Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement;
- Réduction de l'offre et mesures connexes; efficacité de la répression; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues; et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire;
- Questions transversales: drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités;
- Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue: situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables;
- Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée;
- Développement alternatif; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement; et résolution des problèmes socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui doivent l'être pour donner suite aux recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations.

La Commission des stupéfiants a lancé le processus de suivi de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en mettant l'accent sur l'application des recommandations pratiques. À cette fin, deux cycles de discussions ont été menés sur les sept domaines thématiques. En octobre 2016, les discussions ont porté sur le partage des données d'expérience, des enseignements tirés et des mesures déjà prises pour appliquer ces recommandations. En janvier 2017, elles se sont concentrées sur les mesures que la Commission pourrait prendre en vue d'appliquer les recommandations. Des informations supplémentaires sur le processus de suivi de la session extraordinaire sont disponibles sur le site Web de l'ONUDC (www.unodc.org/postungass2016/en/follow-up-process.html).

En mars 2017, à sa soixantième session, la Commission des stupéfiants a décidé qu'elle tiendrait pendant sa soixante-deuxième session, prévue à Vienne en 2019, un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements communs pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir fixée dans la Déclaration politique (2019).

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région à mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Ils seront également invités à examiner la manière dont ils pourraient contribuer au mieux au suivi assuré par la Commission des stupéfiants de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 et à l'application du document final, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/2009/28, chap. I, sect. C)

Résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, intitulée "Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue"

7. Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission

Dans sa décision 60/1, la Commission des stupéfiants a décidé d'examiner la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application du document final de la session extraordinaire, d'informer ses organes subsidiaires de l'invitation formulée dans la résolution 71/211 de l'Assemblée générale, et d'inviter ses organes subsidiaires à examiner cette invitation à leurs prochaines réunions et à lui en rendre compte en temps voulu.

Les participants à la Réunion seront invités à se pencher sur l'invitation faite par l'Assemblée générale à la Commission des stupéfiants pour que celle-ci examine la manière dont ses organes subsidiaires pourraient davantage contribuer à l'application du document final de la session extraordinaire. Ils seront également invités à rendre compte à la Commission de leurs constatations.

8. Organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, seront invités à examiner un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième Réunion, y compris les thèmes à traiter en groupes de travail et les lieux où pourraient se tenir les prochaines réunions. En décidant du lieu de la vingt-huitième Réunion et des thèmes devant être traités par les groupes de travail, ils faciliteraient grandement la préparation et l'organisation de cette réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, une copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

Les participants seront également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes ([UNODC/HONLAC/27/5](#))

9. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la vingt-septième Réunion pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports de pays.

10. Adoption du rapport de la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-septième Réunion, qui comprendra les constatations, conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 2 octobre 2017	8 h 30		Enregistrement
	10 heures		Ouverture de la vingt-septième Réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	14 h 30	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues
		3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>)
Mardi 3 octobre 2017	10 heures	4	Application des recommandations adoptées à la vingt-sixième Réunion
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 4 octobre 2017	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 5 octobre 2017	10 heures	5	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30	6	Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale
		7	Application de la décision 60/1 de la Commission des stupéfiants portant sur le renforcement des organes subsidiaires de la Commission
Vendredi 6 octobre 2017	10 heures	8	Organisation de la vingt-huitième Réunion
	14 h 30	9	Questions diverses
		10	Adoption du rapport